



AUCAMVILLE

PM 35.2023

ARRETE DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DU STATIONNEMENT, DE LA CIRCULATION ET DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE CHEMIN SALVY

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande de la société VITELLIN,

Considérant que pour permettre des travaux d'isolation et assurer la sécurité des personnes chargées de leur réalisation et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer le stationnement, la circulation et l'occupation du domaine public selon les dispositions suivantes,

ARRETE

Article 1 : Deux places de stationnement seront neutralisées devant le N°12 du chemin Salvy, la circulation sera alternée, et l'occupation du domaine public sera autorisée à hauteur du n° 11 du chemin Salvy. Le cheminement des piétons sera aménagé de façon à maintenir la continuité du passage.

Cette réglementation sera applicable le mercredi 1^{er} mars 2023 de 08 heures à 18 heures.

Article 2 : L'entreprise autorisée à occuper le domaine public est la société VITELLIN 11 allée Paul Harris 31200 TOULOUSE.

Article 3 : La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée sous le contrôle de la Police municipale, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

Article 4 : La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. L'affichage de l'arrêté sur la zone de travaux est à la charge de l'entreprise mandatée.

Article 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique *Télérecours*, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 15 février 2023

Le Maire,

Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).

MAIRIE : place Jean Bazerque, 31140 AUCAMVILLE ■ Tél. 05 62 75 94 94 ■ fax. 05 62 75 94 98 ■ mairie@ville-aucamville.fr

ADRESSE POSTALE : CS 80213 AUCAMVILLE ■ 31142 SAINT-ALBAN CEDEX